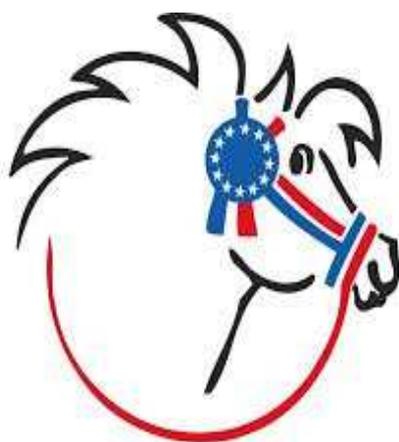




*Ecurie Wolff Sessacq*



PONEY CLUB DE FRANCE



## TARIF CLUB (CHEVAL ET PONEY)

du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ou 31 août 2020

ARTICLES	Adhérent de 2 ans à 5 ans (cours ½ heure)	Adhérent de 5 ans à 14 ans (cours d'1 heure)	Adhérent de 15 ans et + (cours d'1 heure)
<b>LICENCE FFE</b> (à régler à l'inscription)	25 €	25 €	25€ < 18 ans 36€ > 18 ans
<b>COTISATION</b> (à régler à l'inscription)	70 €	70 €	70€
<b>ABONNEMENT ANNUEL 1H:</b> (Possibilité de 10 règlements)	<b>500 € / an</b> Soit 12,50€ le cours	<b>650 € / an</b> Soit 16,25€/cours	<b>750 € / an</b> Soit 18,75€ / cours
<b>ABONNEMENT ANNUEL 2H :</b> 2h/semaine ou 2 <sup>ème</sup> enfant (Possibilité de 10 règlements)	950 € / an	1170 € / an	1350 € /an
<b>ABONNEMENT TRIMESTRIEL :</b> (Possibilité de 2 règlements)	200€/trimestre	250 €/trimestre	290 €/trimestre
<b>COURS DE PASSAGE</b> (à régler le jour du cours)	22 €	22 €	22 €
<b>CARTE DE 10 HEURES (valable 1 an)</b> à régler en une fois dans son intégralité	200 €	200 €	200 €
<b>COURS PARTICULIER:</b> (Adulte ou Enfant)	30 €	30 €	30 €
<b>STAGE ½ JOURNEE(adhérents)</b>	25 €	25 €	25 €
<b>(non adhérents)</b>	35 €	35 €	35 €
<b>STAGE JOURNEE (adhérents)</b>	45 €	45 €	45 €
<b>(non adhérents)</b>	60 €	60 €	60 €
<b>ACTIVITE CHALLENGE INTERNE</b>	25 €	25 €	25 €
<b>CONCOURS SIF MAISON</b>	X	30 €	30 €
<b>CONCOURS SIF EXTERIEUR</b>	X	50 €	50 €

*Ecurie Wolff Sessacq*

Mourfic 4

33210 Coimeres

Tel : 06 79 84 05 68 06 81 75 18 17

SIRET : 489 842 468 – NAF : 0143Z – RCS : 330206D00841 – N°TVA : FR17489842468

**L'ABONNEMENT TRIMESTRIEL** : Le règlement doit s'effectuer à chaque début de trimestre : (possibilité de payé en 2 fois)

**1<sup>er</sup> trimestre** : du 9 septembre 2019 au 31 décembre 2019

**2<sup>ème</sup> trimestre** : du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020

**3<sup>ème</sup> trimestre** : du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 juin 2020

**LE COURS DE PASSAGE**: si vous ne souhaitez pas vous engager sur un abonnement, car votre enfant ne pourra pas venir régulièrement, vous pouvez régler à la séance. (Cependant les places disponibles dans certains cours chargés iront prioritairement aux cavaliers ayant un abonnement).

Le prix du cours de passage est de 22 € et devra impérativement être payé le jour où il sera effectué.

La carte de 10 heures (200 €) doit être réglée avant le premier cours et dans son intégralité.

### **Animations-stages-compétitions :**

**Les inscriptions aux animations, stages et aux compétitions doivent impérativement être réglées à l'inscription** (une semaine avant pour les concours SIF, et 2 jours avant pour les stages ou animations). La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué.

**Modalité de remboursement** : Lorsqu'un cavalier est inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau lui est réservé, permettant ainsi la gestion d'une cavalerie, de la logistique des installations sportives, et de l'ensemble du personnel de l'établissement. Les forfaits, leçons, compétitions, payés à l'avance permettent de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement d'une durée. Ils ne sont pas remboursables sauf dans les cas suivants :

- présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique de l'équitation.
- Pour tout autre motif d'empêchement du client, la demande de remboursement sera étudiée par la direction de l'établissement qui se réserve le droit de refuser le remboursement.
- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier un motif médical, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours peut demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure et cela maximum 8 fois dans l'année.
- Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction. **Toute activité non décommandée avant la veille 18h00 reste due en intégralité.** En ce qui concerne l'annulation des activités avec engagements FFE (concours SIF, Equifun...), le montant de l'engagement sera demandé si la clôture des engagements est passée.

### **Accident au cours de la pratique :**

Une déclaration d'accident doit parvenir à la compagnie d'assurance dans les 5 jours suivant l'accident (joindre le certificat médical). Cette déclaration est faite par le club. Vous pouvez consulter les garanties de la licence cavalier (affiché au poney-club ou sur FFE.COM).

### **Consignes - recommandations :**

**Tenue du cavalier** : La tenue du cavalier doit être correcte. Le port de bottes ou boots et mini-chaps est obligatoire. Le port du casque est obligatoire. Il doit être conforme à la norme NF EN 1384. Des casques aux normes en vigueur sont à disposition dans la sellerie ou sur demande. Il est également conseillé de s'équiper d'un gilet de protection.

*Ecurie Wolff Sessacq*

Mourfic 4

33210 Coimeres

Tel : 06 79 84 05 68 06 81 75 18 17

SIRET :489 842 468 – NAF : 0143Z – RCS : 330206D00841 – N°TVA : FR17489842468